



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2023 DAE 03 Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2023

PROJET DE DELIBERATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'attribution de Grands Prix de la Création est l'un des volets de la politique municipale de soutien aux métiers de la création, secteur d'activité significatif pour Paris en matière d'activité économique et d'emplois, de dynamisme culturel et touristique, de revitalisation des quartiers et de rayonnement international.

Créés en 1993, les Grands Prix fêteront cette année leurs 30 ans, l'occasion pour la Ville de Paris de réaffirmer son engagement auprès du design, de la mode et des métiers d'art, qui sont des leviers essentiels de transformation au sein de notre société. Ce secteur permettant de créer de nouveaux imaginaires, de concevoir de nouveaux usages, que de répondre aux enjeux sociétaux, environnementaux, d'égalité, d'inclusion et d'accessibilité universelle

L'organisation d'un tel prix s'inscrit dans le cadre juridique de la convention conclue en 2022 entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France autorisant notamment la Ville de Paris à attribuer des aides sur le fondement du régime « Prix » défini et mis en place par la Région.

Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris, au nombre de six, sont dotés par la Ville de Paris de 8 000 euros chacun. Les Prix sont dotés de façon complémentaire grâce à des mécènes privés via le Fonds de dotation pour les Ateliers de Paris. Ils sont décernés chaque année dans trois disciplines : la mode, le design et les métiers d'art. Ils sont destinés à distinguer deux professionnels dans chacune des trois disciplines :

Le Grand Prix de la Création récompense un professionnel pour la qualité de son projet et de son parcours, sa créativité, sa stratégie de développement, son engagement dans la transmission des savoir-faire ou l'innovation. Ce prix s'adresse aux professionnels déjà expérimentés, aux entreprises et marques dont le développement est avancé.

Le Prix Talent émergent récompense un professionnel dont le projet est prometteur. Le prix est un encouragement.

Nouveauté depuis 2022, les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris comptent un 7^{ème} prix dédié à l'accessoire de mode. Ce prix est doté via le Fonds de dotation pour les Ateliers de Paris.

La composition du jury ainsi que ses modalités de désignation, les règles de fonctionnement de celui-ci, les procédures de vote, ainsi que les dispositions relatives au dépôt des candidatures aux Grands Prix de la Création de la Ville de Paris sont précisées dans le règlement du concours annexé à la présente délibération que je vous demande d'approuver.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

2023 DAE 3.. Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2023.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-1 et suivants;

Vu la délibération n° CR 2022-029 du 19 mai 2022 relative à l'adoption du schéma régional de développement économique et d'innovation d'Ile de France 2022-2028 ;

Vu la délibération 2022 DAE 99 des 5,6, 7, et 8 juillet 2022 autorisant la Maire de Paris à signer la convention avec la Région Ile-de-France relative à la participation au financement des régimes d'aides économiques ;

Vu la convention conclue en 2022 entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides sur le fondement des régimes d'aides « Innov'up », « Aide pour les projets à utilité sociale », « Prix », « Lieux d'innovation » et « Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » définis et mis en place par la Région ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'évolution des Grands Prix de la Création de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris au nombre de six sont dotés de 8 000 euros chacun. Les Prix sont dotés de façon complémentaire grâce à des mécènes privés via le Fonds de dotation pour les Ateliers de Paris. Ils sont décernés chaque année dans trois disciplines : la mode, le design et les métiers d'art.

Article 2 : Ils distinguent deux professionnels dans chacune des trois disciplines :

Le Grand Prix de la Création récompense un professionnel pour la qualité de son projet et de son parcours, sa créativité, sa stratégie de développement, son engagement dans la transmission des savoir-faire ou l'innovation. Ce prix s'adresse aux professionnels déjà expérimentés, aux entreprises et marques dont le développement est avancé.

Le Prix Talent émergent récompense un professionnel dont le projet est prometteur. Le prix est un encouragement.

Article 3 : La discipline mode comprend un nouveau prix dédié à un professionnel exerçant dans le domaine de l'accessoire de mode. Ce prix est doté via le Fonds de dotation pour les Ateliers de Paris.

Article 4 : Le règlement du concours qui définit notamment, les conditions de participation, la composition du jury, ses modalités de désignation, ses règles de fonctionnement, les procédures de vote, ainsi que les critères de sélection, est approuvé.

Article 5 : Le règlement du concours sera publié sur le Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.